

devait être mis à la disposition du gouvernement chinois, et utilisé avant le 31 décembre 1948. Sur cette somme, 35 millions de dollars devaient être affectés à l'achat de denrées canadiennes, à l'organisation des services de reconstruction ainsi qu'à d'autres fins générales d'après-guerre de la Chine. A l'expiration de l'accord, le 31 décembre 1948, le plein montant de cette portion des crédits avait été avancé. Les 35 millions servirent à acquitter les catégories suivantes de denrées et de services:

Blé, farine de blé, autres grains, bois de construction, pâte de bois et papier, machinerie, produits de fer et d'acier, métaux non ferreux et leurs produits, appareils électriques, engrais, charbon, frais de transport, commissions, assurance, etc.

M. COLDWELL: En d'autres termes, denrées du temps de paix?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. BENIDICKSON: Aucun genre d'armements ne figurait sur cette liste?

L'hon. M. PEARSON: Non. Il s'agissait d'approvisionnements en vue de la reconstruction de la Chine après la guerre.

Le solde de 25 millions de cet emprunt était limité à l'achat des denrées demandées antérieurement par la Chine en vertu de l'aide mutuelle, ainsi qu'à celui d'excédents de matériel de guerre. Sur ces crédits de 25 millions de dollars, \$16,037,091.15 avaient été avancés lors de l'expiration des accords, le 31 décembre 1948, et la somme utilisée à l'acquisition des catégories suivantes de denrées:

Fabrique d'armes, navires de surplus, services de conversion et autres du même ordre, armes portatives et munitions, aéronefs (y compris les pièces et les approvisionnements), machinerie, appareils électriques et piles, fil de cuivre, divers, frais de transport, assurance, etc.

Sur ces 16 millions de dollars, une forte portion servit évidemment à l'achat d'armements, de munitions et d'autres fournitures connexes à même l'excédent de matériel qui, avant la fin de la guerre, avait été envoyé du Canada en Chine en vertu du plan d'aide mutuelle. Au 31 mars 1949, le total des avances effectuées s'élevait à \$51,037,091.15, ce qui laissait un reliquat non dépensé de \$8,962,908.85.

M. LÉGER: Puis-je poser une question? Presque tous ces armements et ces aéronefs n'étaient-ils pas en Europe à l'époque?

L'hon. M. PEARSON: Non, ce matériel provenait des réserves de matériel de guerre accumulées au Canada même. Depuis septembre dernier, nous n'avons pas expédié de munitions en Chine.

M. COLDWELL: Je présume que les denrées en question furent vendues aux prix ordinaires de ce genre de fournitures?

L'hon. M. PEARSON: Justement.

M. DICKEY: Cet accord a-t-il pris fin à l'expiration d'un délai fixé ou sur intervention de l'un quelconque des gouvernements signataires, sinon de l'un et l'autre?

L'hon. M. PEARSON: Un délai avait été fixé dans l'accord, et ce délai expirait au 31 décembre 1948. Voilà pour la première partie de l'accord. Quant à la seconde partie, celle qui avait trait aux munitions et au matériel militaire, j'ai spécifié qu'aucun délai n'avait été prévu, mais le gouvernement cessa d'expédier des marchandises en vertu de cet accord en septembre 1949.